

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
04/4/18
DOSSIER N°6827**

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : SAVOIR NAGER -
CONVENTION AVEC LA PISCINE DE GUÉRET**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : SAVOIR NAGER -
CONVENTION AVEC LA PISCINE DE GUÉRET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°11/2/12 de la Commission Permanente du Conseil Général du 20 novembre 2009 ;
VU la délibération n°07/2/4 de la Commission Permanente du Conseil Général du 22 juillet 2011 ;
VU la délibération n°10/2/2 de la Commission Permanente du Conseil Général du 3 octobre 2014 ;
VU la délibération n°CP2020-10/5/50 de la Commission Permanente du 9 octobre 2020 ;*

VU la délibération n°CP2021-02/5/32 de la Commission Permanente du 26 février 2021 ;
VU la délibération n°CD2022-12/3/28 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 relative au Schéma départemental du Sport 2023-2027 ;
VU la délibération n°CP2023-05/14/16 de la Commission Permanente du 26 mai 2023 ;
VU la délibération n°CD2024-07/3/13 du Conseil Départemental du 12 juillet 2024 relative au Schéma départemental du Sport 2023-2027 : soutien à la mobilité des collégiens ;
VU la délibération n°CP2024-12/4/20 de la Commission Permanente du 6 décembre 2024 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-04/4/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la convention entre le Conseil départemental et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret concernant l'utilisation de la piscine de Guéret par les collèges, dans le cadre du dispositif « Savoir Nager », pour une durée de 3 ans ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention jointe à la présente délibération.

Ne prennent pas part au vote :

M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Philippe BAYOL, Elus Membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET